

M O T I O N

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire des avocats du barreau de BAYONNE, le Conseil de l'Ordre des Avocats a décidé de s'associer à la mobilisation nationale du jeudi 29 janvier 2009.

Nous, avocats au barreau de BAYONNE, tenons à dénoncer les multiples atteintes portées au service public de la justice et à son indépendance à savoir :

1) la suppression de nombreux tribunaux qui entraîne la désertification judiciaire et l'éloignement du justiciable de son juge et plus précisément dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de BAYONNE, la suppression des tribunaux d'instance de BIARRITZ et de SAINT-PALAIS.

2) la suppression de recours au juge dans de nombreux domaines

3) le maintien à un niveau scandaleusement bas du budget de la justice, la diminution du nombre de magistrats recrutés, la pénurie de personnel de greffe, le refus de prendre en compte un véritable accès au droit pour tous les justiciables en ne dotant pas le budget de l'aide juridictionnelle de moyens suffisants et en faisant peser la charge sur la profession d'avocat.

Nous déplorons :

L'inflation de réformes commandées par un souci de répondre à des émotions ponctuelles et médiatisées et à des impératifs de rationalisation économique.

Les atteintes de plus en plus nombreuses aux libertés publiques et individuelles au travers de textes toujours plus répressifs.

Nous réaffirmons notre attachement à un grand service public de la justice indépendant, de proximité, de qualité et doté de réels moyens.